



Uwo uri wese ubahirizwa

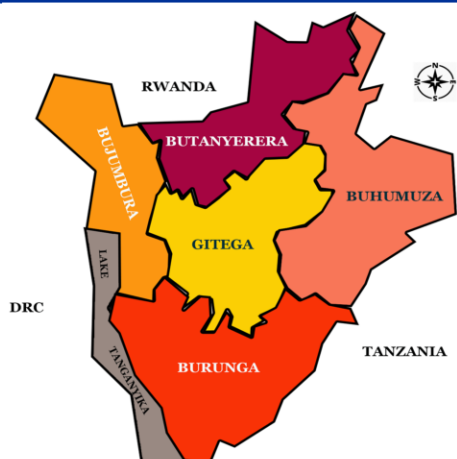
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°540 du 17 au 23 Août 2026

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 23 Août 2026, au moins 876 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 87 victimes sont réapparues et 789 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes.

La ligue ITEKA :

- ♦ "Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P5
I. CONTEXTE.....	P5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P9
III. DROITS SOCIO- ÉCONOMIQUES ET CULTURELS.....	P12
IV. DROITS CATÉGORIELS.	P14
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P15

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABBREVIATIONS

CDS	: Centre de Santé
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CEPI	: Commission Provinciale Nationale Indépendante
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès Nationale pour la Liberté
DCE	: Direction communale de l'Enseignement
DPE	: Direction provinciale de l'Enseignement

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.....	5
I.1. CONTEXTE SECURITAIRE.....	5
I.2. CONTEXTE POLITIQUE.....	6
I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE.....	7
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	9
II.1. DROIT À LA VIE.....	9
II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.	9
II.1.2. DES PERSONNES TUÉES SUITES AU RÈGLEMENT DE COMPTE.....	10
II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....	10
II.2.1. DES VIOLS.....	10
II.2.2. DES TORTURES ET/OU TRAITEMENT INHUMAINS.....	11
II.3. DROIT A LA LIBERTE.....	11
II.3.1. ARRESTATION ARBITRAIRE.....	11
III. DROITS SOCIO- ÉCONOMIQUES ET CULTURELS	12
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE.....	12
III.2. DROIT À L'ÉDUCATION	13
IV. DROITS CATÉGORIELS.....	14
IV. 1. DROITS DE L'ENFANT	14
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	15

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente un aperçu de la situation des droits humains au Burundi pour la semaine s'étendant du 17 au 23 août 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka évalue également le contexte sécuritaire, politique et de gouvernance. Il fournit une analyse des incidents illustratifs de violations des droits civils et politiques qui ont marqué cette période.

Les violations des droits humains observées et consignées par la Ligue Iteka se présentent comme suit: au moins 6 personnes ont été tuées, dont 2 corps retrouvés sans vie et 3 cas infanticides, ainsi que 2 cas de violences sexuelles, 1 personne ayant subi des actes de torture et 1 arrestation et détention arbitraire. .

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers, des agents des services de renseignement, ainsi que des jeunes Imbonerakure associés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE SÉCURITAIRE

Distribution des équipements au Imbonerakure en province Butanyerera

En date du 12 août 2026, dans la zone de Mugendo, au sein de la commune de Kirundo, province de Butanyerera, le secrétaire communal du parti CNDD-FDD, M. HABIMANA Tite, a organisé une visite dans les anciennes communes de la province de Kirundo, notamment Kirundo, Vumbi, Bugabira et Ntega. Selon les témoignages des habitants de la région, des Imbonerakure considérés comme des élites ont été conviés à cette rencontre afin d'être sensibilisés aux questions de sécurité et de recevoir du matériel. Ils ont notamment été dotés d'imperméables ressemblant aux uniformes de la police de la République Démocratique du Congo, ainsi que de bottes et de torches de haute puissance. Le

20 août 2026, un mouvement intimidant des Imbonerakure a été observé à la frontière du lac Cohoha, où une marche s'est déroulée du bord du Kiri à Kigina, couvrant une distance de vingt kilomètres. Par ailleurs, ce type de mouvement s'effectue également durant la nuit dans divers centres de la commune de Kirundo. De nombreuses réunions clandestines se tiennent et les invitations sont distribuées de manière individuelle. L'ensemble de ces activités se déroule dans un contexte marqué par des discours émanant des autorités nationales, incitant à des représailles contre le Rwanda en cas d'attaque rebelle contre le Burundi.

Une personne blessée en commune Gisuru, province Buhumuza

En date du 20 août 2026, au site de Munazi, zone Kabanga, commune Gisuru, province Buhumuza, le nommé Juvenal Mbonabuca a agressé à l'arme blanche Jean Tuyisabe, en lui infligeant trois coups de couteau.

Les circonstances et le motif de cette agression ne sont pas encore connus. La victime, Tuyisabe Jean, a été blessée et a été prise en charge pour recevoir des soins médicaux.

Après avoir commis les faits, l'auteur présumé, Mbonabuca Juvénal, a pris la fuite vers la Tanzanie. Les autorités compétentes sont informées de la situation et les circonstances exactes de l'incident restent à déterminer.

Une enquête est nécessaire afin d'établir les responsabilités et de déterminer les causes exactes de cette agression.

Une personne a été blessée en Commune Butaganzwa.

Dans la commune de Butaganzwa, dans la nuit du samedi 22 août 2026 vers 22h30, les jeunes Imbonerakure de la colline Batye, Zone Muriza ont arrêté les passants qui venaient de la fête de mariage. Ces jeunes ont demandé à ces

personnes d'où ils venaient car ils n'étaient pas connus dans cette localité. Ils ont tenté de se justifier disant qu'ils sont originaires de la colline voisine de Rutonganikwa mais en vain. Ces jeunes Imbonerakure portaient les

1.1. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 5)

uniformes du parti CNDD-FDD et étaient armés de machettes et de gourdins. Parmi ces Imbonerakure, il y avait un certain NSENGIYUMVA Isaïe, chef des Imbonerakure de cette colline, Jimmy, Eric et Jérémie.

Ces jeunes ont commencé à frapper ces derniers et une personne du nom SIRYUYUMUSI Claver habitant de cette localité qui passait a voulu savoir pourquoi ces personnes étaient en train d'être traitées de cette manière et on lui a infligé le même sort. Monsieur Claver a été blessé par coup de machette au niveau de la tête. En date du 23

Août 2026, la victime a été conduite à l'Hôpital Rema de Ruyigi où il est en train d'être soigné.

Les habitants de cette localité de Batye sont indignés par ce comportement inhumain de ces jeunes Imbonerakure et demande que la justice soit faite pour punir les coupables en vue d'éradiquer ce comportement qui est devenu une habitude pour ces jeunes Imbonerakura surtout que ce n'est pas la première fois qu'ils affichent ce comportement.

1.2. CONTEXTE POLITIQUE

Tenue d'une conférence de presse du Secrétaire général du Parti CNDD-FDD a Makamba de la province Burunga

Dans une conférence de presse, le 22 août, Révérien Ndikuriyo, le secrétaire général du CNDD-FDD, s'est adressé avec ferveur à la population via un auditoire attentif des journalistes, enracinant dans ses propos une vigueur qui ne laissait pas de place au doute. Le flot de ses mots se dirigeait vers les groupes armés tels que le RED-Tabara et le FNL, qui, à ses yeux, nourrissaient des menaces de violence contre le Burundi. Avec une assurance palpable, il affirmait que ces intimidations ne l'ébranlaient guère et jetait un défi audacieux d'au moins mobiliser 200 000 combattants avant de considérer une offensive. À ses yeux, une telle force serait anéantie en un temps record, moins de trois semaines, les laissant, selon lui, sans possibilité de renfort. Il lança, provocateur, que ces groupes devraient se déplacer sur le terrain plutôt que de se pavaner en uniformes militaires.

Dans son discours, Révérien Ndikuriyo ne manquait pas de critiquer vivement les propos des dirigeants du RED-Tabara et du FNL, les qualifiant de semeurs de troubles à travers des menaces répétées. L'ancien président du Sénat, déterminé à ne pas se limiter à de simples commentaires sur leurs dires, invitait ceux qui souhaitaient réellement combattre à passer à l'action. Dans son ton provocateur, il insistait que pour envisager une nouvelle offensive, une armée de 200 000 hommes serait nécessaire, mais il était convaincu que cette force serait rapidement neutralisée.

Ancrant ses arguments dans l'histoire récente du Burundi, il évoquait des incursions armées des années 2012, 2014 et 2015, mettant en avant que tous les adversaires tentant de franchir les frontières du pays avaient été éliminés. Il soulignait que ceux qui menacent depuis l'étranger devaient abandonner leur rhétorique et se confronter aux réalités du terrain. Il ne manquait pas de rappeler que différents pays comme le Canada, la Belgique, les États-Unis et la République démocratique du Congo avaient fait entendre leur voix, mais affirmaient que les déclarations et les images en uniformes militaires ne suffisaient pas à déclencher un nouveau conflit.

Révérien Ndikuriyo, en gardant un œil vigilant sur les zones boisées et les frontières, avisait que cette surveillance s'étendait des deux côtés de la frontière avec la République démocratique du Congo. Selon lui, les zones propices à l'abri de combattants ne pourraient échapper à l'observation des forces burundaises.

Évoquant Aloys Nzabampema, qu'il voyait comme un ancien membre du FNL et voleur, il affirmait que ce dernier ne pourrait séjourner dans sa région d'origine à Ndava, dans la commune de Cibitoke, sans être repéré. Il se remémorait sa visite dans cette province, lorsqu'il était investi dans des responsabilités liées à la sécurité pour son parti. Pour illustrer la réaction populaire face

1.2. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 6)

à un éventuel assaut, il rapportait une maxime en Kirundi, soulignant la détermination des citoyens face à toute menace.

La partie la plus controversée de son discours émergeait sans doute d'une déclaration troublante: « erega ni ukwicana », évoquant l'idée d'un combat où la mort serait inéluctable. Cette notion semblait écarter toute possibilité de capture ou de détention des assaillants, bien que le droit international humanitaire stipule que tout combattant qui se rend doit recevoir un traitement humain. Ce rappel résonnait particulièrement dans un contexte régional chaotique, marqué par des conflits violents et des violations des droits des combattants capturés.

1.3. CONTEXTE GOUVERNANCE

Redistribution des terres domaniales aux investisseurs privés pour exploitation agricole

Le 21 août 2026, à Gitega, le Premier ministre Nestor Ntahontuye a pris la parole pour annoncer une initiative ambitieuse et révolutionnaire du Gouvernement du Burundi: la valorisation des terres domaniales afin de répondre aux besoins pressants des agriculteurs et des éleveurs. Ce projet ambitieux vise véritablement à mettre à disposition des agriculteurs et des éleveurs, qui sont capables d'en assurer une exploitation efficace, les précieuses terres de l'État. Plutôt que de laisser ces espaces agricoles, qui pourraient contribuer à l'économie nationale, ainsi que ces pentes montagneuses et ces forêts qui sont actuellement sous-exploitées, se dégrader, il est crucial d'agir pour en tirer pleinement parti. Pour accompagner cette démarche essentielle, la CRDB Bank Burundi proposera des crédits à un taux d'intérêt attractif de 5 %, avec une enveloppe budgétaire significative de 300 milliards de francs burundais dédiée à cette initiative.

Entouré de figures importantes et influentes telles que la ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, Calinie Mbarushimana, le ministre des Finances, Dr Alain Ndikumana, et l'Administrateur Directeur Général Frédéric Siwale, le Premier ministre a fermement souligné l'importance cruciale d'encourager des projets agricoles et

Dans un climat déjà tendu, les mots de Révérend Ndikuriyo résonnaient comme un écho face à des menaces palpables de reprise des hostilités. Sa rhétorique, à la fois tranchante et directe, était une mise en garde aux groupes armés, une référence aux combats passés, ainsi qu'une promesse de neutralisation en cas d'attaque. En scrutant les limites du discours politique face à la guerre et à ceux qui y prendraient part, il offrait une vision claire: ceux qui menacent le Burundi doivent passer à l'acte. Cependant, son insistance sur la nécessité d'éliminer l'ennemi soulevait une question cruciale sur le respect des règles des conflits armés et la responsabilité inhérente au langage politique dans un cadre déjà précaire.

d'élevage à grande échelle, qui sont nécessaires pour développer l'économie locale. Les ambitions de ce projet incluent des volets variés tels que l'agriculture mécanisée utilisant des technologies modernes, mais aussi l'élevage de divers types d'animaux et l'apiculture qui représente un potentiel significatif.

La ministre Mbarushimana a ajouté que le processus d'identification et d'inventaire détaillé des terres de l'État avait déjà été lancé, dans le but de déterminer avec minutie les parcelles pourraient être intégrées à ce nouveau cadre de valorisation. Les personnes intéressées, surtout celles qui sont désireuses de démarrer leurs activités dès la prochaine saison agricole, sont vivement encouragées à déposer leurs candidatures rapidement. Le dossier à soumettre devra inclure une lettre adressée à la ministre, une attestation du gouverneur de province validant le projet proposé, ainsi qu'un plan détaillé décrivant les activités envisagées, les ressources nécessaires à mettre en place et les résultats escomptés qui en découleraient. Cette initiative a pour but ultime de transformer le secteur agricole et d'élevage du Burundi, en favorisant une agriculture durable et un développement économique local.

1.3. CONTEXTE GOUVERNANCE (Suite de la page 7)

Des chefs des notables collinaires accusés de vol en commune Bururi, province Burunga.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 août 2026 indique qu'en date du 25 juillet 2026, un nommé Kabura, veilleur de l'École fondamentale de Bamba, située sur la colline Jungwe, en zone Bamba, commune Bururi, province Burunga, a été surpris avec une porte métallique qu'il venait de démonter des toilettes de cette école.

Selon des sources sur place, le veilleur a expliqué qu'il transportait cette porte sur instruction de M. Thierry Irambona, chef des notables collinaires de la colline Jungwe, qui lui avait confié cette mission. Selon des témoins de la localité, Kabura a également reconnu avoir déjà remis une autre porte de la même école à Thierry Irambona, en échange de 10 000 francs burundais.

Le veilleur a été conduit le même jour au cachot de la police de la zone Bamba pour les besoins d'enquête, avant d'être relâché le

lendemain. Depuis lors, des habitants s'interrogent sur les raisons pour lesquelles Thierry Irambona, qui est cité dans cette affaire, n'a toujours pas été arrêté ni entendu par les services compétents.

Des parents d'élèves dénoncent ce qu'ils considèrent comme une forme d'impunité. Ils accusent le chef de la zone Bamba, Ildephonse, d'avoir fait preuve de complaisance dans cette affaire, notamment parce que les personnes mises en cause sont membres de son parti politique CNDDFDD.

Les habitants de la zone Bamba demandent aux autorités judiciaires de mener une enquête approfondie et de faire toute la lumière sur cette affaire afin que les éventuels responsables répondent de leurs actes conformément à la loi et que la première porte qu'ils avaient déjà volée soit remise à cette école.

Le gouvernement relance la restauration de 4 000 étudiants à l'Université du Burundi

Le gouvernement burundais prévoit de relancer, à partir de septembre 2026, les services de restauration au profit de quelque 4 000 étudiants de l'Université du Burundi selon l'annonce du recteur de l'Université du Burundi, Prudence Bararunyeretse.

Selon le recteur, le gouvernement a débloqué plus de 11 milliards de fbu pour assurer la restauration des étudiants répartis dans les campus de Muganga, Kamenge, Kiriri, Rohero et Zege. Toutefois, le nombre d'étudiants bénéficiaires pourrait dépendre des ressources budgétaires disponibles.

Cette décision intervient après plusieurs années de suspension de la restauration universitaire.

Depuis 2018, les étudiants de l'Université du Burundi devaient prendre eux-mêmes en charge leur logement et leur alimentation dans différents quartiers de Bujumbura et de ses environs.

Pour les autorités universitaires, cette situation a eu des répercussions sur les conditions d'études et, par conséquent, sur la

qualité de la formation. De nombreux étudiants, particulièrement ceux issus de familles défavorisées, se sont retrouvés confrontés à des difficultés financières et à des conditions de vie précaires, les obligeant parfois à consacrer davantage d'énergie à leur survie quotidienne qu'à leurs études.

Le recteur Prudence Bararunyeretse reconnaît lui-même que la suspension de la restauration a contribué à la baisse de la qualité de la formation à l'Université du Burundi. Il estime que l'amélioration des conditions de vie des étudiants constitue un élément important pour favoriser leur réussite académique.

Une partie des préparatifs serait déjà engagée. L'Université du Burundi dispose notamment d'infrastructures de cuisine réhabilitées ainsi que de certains équipements et matériels nécessaires au fonctionnement du service de restauration.

Le recteur appelle par ailleurs le gouvernement à augmenter progressivement le nombre d'étudiants pouvant être hébergés

I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE (Suite de la page 8)

dans les homes universitaires. Selon lui, l'Université accueille de nombreux jeunes issus de milieux défavorisés qui risquent l'échec en raison des mauvaises conditions de vie auxquelles ils sont confrontés pendant leurs études.

La reprise de la restauration s'inscrit ainsi dans les réformes envisagées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique. Elle marque un retour à un dispositif qui avait été abandonné dans le cadre des politiques de réduction des dépenses publiques.

Le débat sur les conditions de vie des étudiants

intervient également dans un contexte plus large de préoccupations concernant la qualité de l'enseignement. La fermeture progressive de plusieurs établissements scolaires à régime d'internat au niveau secondaire avait déjà contribué à déplacer une partie de la responsabilité de la prise en charge des élèves vers les familles.

Avec la reprise de la restauration universitaire, les autorités espèrent donc créer de meilleures conditions d'études et contribuer à relever le niveau et la qualité de la formation dispensée à l'Université du Burundi.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mwaro, province Gitega

En date du 17 août 2026, vers 7heures, sur sous-Colline Gitwa, la colline Gihinga, commune Mwaro, province Gitega, un corps sans vie d'un homme d'environ 60 ans, natif de Mbogora en commune Nyabihanga a été retrouvé. Selon des témoins de la localité, la victime était un domestique dans une famille

proche de là où elle a été retrouvée et avait été blessée au poignard au niveau du ventre.

Deux personnes, dont une exerçant le métier de vendeur de brochettes grillées dans un bar au quartier Ruvumera de cette même commune ont été arrêtées par la police au cours de la journée du 17 août 2026.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, province Bujumbura

Dans la nuit du 18 au 19 Août 2026, sur l'avenue du large, au quartier de Kibenga, commune Mukaza, province Bujumbura, un corps sans vie d'un certain Raphaël HAKIZIMANA, travailleur du BBN (Bureau Burundais de Normalisation), a été retrouvé.

Selon des témoins de la localité, le défunt avait quitté son domicile situé au quartier de Mugoboka vers la nuit du 18 Août 2026 sans

toutefois indiquer la destination et qu'il est sorti de la maison après avoir répondu à un appel téléphonique d'un inconnu. Selon les mêmes témoins, le corps de Raphaël HAKIZIMANA n'avait aucune trace de blessure d'où on pense qu'il a été étranglé. Les auteurs ainsi que les circonstances de ce meurtre restent inconnus.



II.1.2. DES PERSONNES TUÉES SUITES AU RÈGLEMENT DE COMPTE

Une personne tuée en commune Kayanza, province Butanyerera

Dans la nuit du 18 août 2026 vers 21 heures, au quartier Mukoro, commune Kayanza, province de Butanyerera, Jean Paul IRADUKUNDA, âgé de 24 ans, a été tué par son épouse Nadine IRANKUNDA âgée de 21 ans. Selon des témoins de la localité, les voisins de ce couple révèlent que ce meurtre est dû aux conflits liés à la gestion des biens familiaux. Les mêmes témoins précisent que la femme Nadine IRANKUNDA a tenté de fuir après avoir poignardé son époux au niveau de côte et dans la poitrine. A quelques pas de sa poursuite, ces informations expliquent Jean Paul IRADUKUNDA est tombé par terre et a rendu son âme. Cette information est confirmée par l'administrateur de la commune de Kayanza Godefroid NIYONIZIGIYE qui ajoute que la présumée auteure du crime est dans les mains de la police judiciaire en attendant

qu'elle soit jugée conformément à la loi.

En date du 21 août 2026, l'audience publique sur ce dossier a eu lieu et Nadine a préféré se faire assister par un avocat et le président du siège a accordé ce droit au présumé assassin. Le TGI kayanza a décidé la prison à vie et 20 millions de francs burundais pour Irankunda Nadine pour avoir tué son mari Iradukunda Jean Paul dans la nuit du 18 au 19 août 2026. Cette mère d'un enfant a plaidé coupable tout en précisant que l'irréparable a été commis par accident. La famille a précisé devant les juges qu'elle voulait poignarder son mari sur le bras mais par malheur le poignard a atteint le cœur. La coupable n'a pas été assistée par son avocat comme elle l'avait souhaité. Elle n'a pas eu assez d'argent pour payer l'avocat.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. DES VIOLS

Une personne violée en commune Rumonge, province Burunga

En date du 15 août 2026, vers 13 heures, sur la colline gatobo, zone Rusabagi, commune Rumonge, province Burunga, Hafashimana Emelyne, âgée de 32 ans, mère de 5 enfants résidante a la même colline a été violée commis par le nommé Nemeyimana Félix, Imbonerakure, motard de la même colline qui l'avait arrêté quand elle se rendent à la fête. Selon la victime, elle avait rencontré ce malfaiteur en cours de chemin, assise avec sa boisson Bangala et s'est levée en marchant derrière elle puis l'a arrêtée brusquement et a commencé à la malmenier avec l'enfant qu'elle portait dans son dos. Elle a crié pour demander le secours mais en vain, parce que le lieu était

loin des maisons d'habitation.

Il l'a violée après avoir déchiré ses habits et il l'a laissée avec des blessures sur toute la figure. La victime est parvenue à contacter le chef de cellule qui l'a conduit au CDS Gatobo ou elle a été hospitalisée pendant 3 jours pour la prise en charge médicale. À la sortie de l'hôpital, elle a porté plainte au commissariat communal pour la prise en charge judiciaire. Le présumé auteur a pris fuite en collaboration avec son cousin qui est le dirigeant zonal du parti au pouvoir CNDD-FDD. Selon des témoins de la localité, les chefs locaux n'ont pas rapporté sur ce cas.

Une fillette violée en commune Rumonge, province Burunga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 août 2026 indique qu'en date du 11 août 2026, sur la colline de Rutumo, cellule Kiyonza, zone Minago, commune Rumonge, province Burunga, Irakoze Anastasie, âgée de 6 ans, originaire de la même colline a été violée par Mandela Wilson, âgée de 16 ans, résidant actuellement à Rutumo, originaire de la commune Muhuta.

Selon des sources sur place, le présumé auteur

a rencontré l'enfant qui venait du marché puis l'a amené dans un champ de manioc pour commettre le forfait. La victime est arrivée à la maison en pleurant puis sa maman a été alertée et a informé les autorités locales avant de l'amener au CDS Rutumo puis transférée à l'hôpital de Rumonge pour la prise en charge médicale.

Le présumé auteur a été arrêté en date du 19 août 2026 et est incarcéré au commissariat de

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE (Suite de la page 10)

police de Rumonge. Signalons que le comportement de l'administration à la base avait pris le cas en main pour la médiation raison pour laquelle le malfaiteur n'avait été arrêté à temps pour raison d'enquête approfondies par les services habileté.

II.2.2. DES TORTURES ET/OU TRAITEMENT INHUMAINS

Un présumé voleur poignardé et brûlé en commune Mpanda, province Bujumbura

Dans la nuit du 18 août 2026, vers 20 heures, sur la colline Busonga, commune Mpanda province Bujumbura, Jean-Claude Kenese, présumé voleur, originaire de ladite colline, a été malmené, poignardé et brûlé par des Imbonerakure qui l'avaient surpris avec un sac volé.

Selon des sources sur place, abandonné inconscient et laissé pour mourir sur une parcelle inhabitée appartenant à un nommé Didace, le jeune homme a été retrouvé

agonisant par ses parents. Ces derniers ont dû le transporter sur leur dos pour l'acheminer d'urgence à l'hôpital de Gihanga.

Selon les mêmes sources, la victime avait récemment rapatrié de République Démocratique du Congo et n'a pas de moyens financiers d'assurer sa prise en charge médicale. A ce jour, les auteurs de cette agression n'ont fait l'objet d'aucune identification ni poursuite officielle.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

L'intolérance politique en commune Gisagara, province Buhumuza qui aboutit à une arrestation arbitraire

En date du 18 août 2026, sur la colline Runihira, zone Mwiruzi, commune Gisagara, province Buhumuza, Ephrem Ciza de cette colline qui roulait à vélo s'est cogné avec le chef de zone Mwiruzi, Jean Bizimana qui était à vélo aussi.

Ephrem Ciza a été accusé d'avoir causé cet accident d'une façon volontaire et a été conduit au cachot communal de Gisagara.

Arrivé au cachot, trois chefs d'accusation pèsent sur lui : Avoir causé volontairement l'accident au chef de zone, être commerçant des boissons prohibées et être membre du parti

mouvement FNL, branche armée d' Aloys Nzabampema

Selon des sources sur place, Ephrem a été recruté à maintes reprises pour adhérer au parti CNDD-FDD et ce dernier a refusé.

Aussi il aurait refusé à son épouse d'aller danser dans le club des Bakenyerera rugamba, ligue des femmes du parti au pouvoir.

Ephrem Ciza est pour le moment détenu au cachot communal de Gisagara, ce que les défenseurs des droits humains qualifient de violations flagrantes des droits.



III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Des inquiétudes sur un éventuel incendie des marchés en province Bujumbura

Depuis juillet 2026, une campagne de réaménagement a été lancée dans plusieurs marchés modernes de la province de Bujumbura. Les agents communaux, les commissaires des marchés ainsi que les responsables locaux du CNDD-FDD s'y investissent activement. Malgré la reconstruction en tôles métalliques imposée à tous les propriétaires de boutiques et de stands, et l'interdiction de vendre des crèmes de beauté ainsi que des huiles de cuisson au sein des marchés, plusieurs inquiétudes sont soulevées par les commerçants:

La Vulnérabilité face aux risques d'incendie: Du marché de Gasenyi (Bukinanyana) à celui de Cibitoke tous deux récemment touchés par des incendies, en passant par le marché de Rugombo jusqu'à ceux de Nyeshenza et Mabayi, un seul camion anti-incendie est disponible à la brigade de Cibitoke.

Selon une source sur place, ce véhicule sert le plus souvent à approvisionner les policiers en

eau en raison des pénuries récurrentes qui frappent le centre urbain.

Inspections suspectes: Des individus inconnus, présumés être des agents du Service National de Renseignement (SNR), arpentent régulièrement ces marchés ces derniers jours. Selon leurs déclarations, ils procèdent à l'inspection des « voies aménagées pour le passage des camions anti-incendie », bien que certains marchés, tels que ceux de Nyeshenza, Cibitoke et Gasenyi, en soient totalement dépourvus.

Prophéties alarmistes: En parallèle à la présence de ces présumés agents secrets, d'autres individus se présentant comme des prophètes sillonnaient les marchés de Mabayi, Nyeshenza et Rugombo. Ils y prédisent des « punitions divines » qui s'abattraient sur ces infrastructures, affirmant que de nombreux vendeurs et commerçants y exercent leurs activités à l'encontre de la volonté de Dieu

Un violent incendie ravage deux galeries commerciales au centre-ville de Bujumbura

En date du 21 août 2026, dans la matinée, un violent incendie a ravagé deux galeries commerciales situées au centre-ville de Bujumbura, la Galerie Ndayizamba et la Galerie Le Parisien. Les deux établissements ont été presque entièrement réduits en cendres, entraînant d'importantes pertes pour les commerçants.

Selon des témoins et plusieurs commerçants présents sur les lieux, le feu a d'abord pris à la Galerie Ndayizamba avant de se propager successivement à la Galerie Le Parisien, située à proximité. Malgré l'intervention des camions anti-incendie, les flammes ont continué à se propager, rendant difficiles les opérations d'extinction.

Des scènes de désolation ont marqué les lieux. En larmes, plusieurs commerçants affirmaient avoir perdu l'ensemble de leurs marchandises. Certains estiment leurs pertes à plusieurs milliards de francs burundais, même si le bilan exact n'a pas encore été établi.

Des commerçants de la Galerie Le Parisien ont également déploré les conditions dans lesquelles ils ont tenté d'évacuer leurs marchandises. Ils affirment avoir été mobilisés par les forces de l'ordre pour mettre leurs biens à l'abri alors que le feu menaçait encore la Galerie Ndayizamba. Malgré leurs efforts, ils ont assisté impuissants à la propagation des flammes jusqu'à leur propre galerie.

L'origine de l'incendie demeure inconnue pour le moment. Une enquête devrait permettre de déterminer les circonstances exactes du sinistre.

Les deux galeries accueillait notamment des commerçants issus de l'ancien marché central de Bujumbura, ravagé par un incendie en 2013. Elles étaient devenues, depuis lors, des espaces importants pour les activités commerciales de nombreux opérateurs économiques.

Plusieurs autorités burundaises se sont

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE (Suite de la page 12)

rendues sur place pour constater l’ampleur des dégâts. Le vice-président Prosper Bazombanza, a exprimé sa compassion envers les commerçants sinistrés et indiqué que le gouvernement devrait réfléchir aux moyens de leur permettre de reprendre leurs activités.

Le premier vice-président a, pour sa part, encouragé les commerçants à assurer leurs marchandises auprès des compagnies d’assurance afin de mieux se protéger contre les conséquences de tels sinistres. Il a aussi donné l’hypothèse que l’incendie serait causé par un fer à repasser, ce qui a étonné beaucoup

de gens sur place.
Ce nouveau drame intervient alors que plusieurs marchés du pays, notamment ceux de Kinama, Ngozi et Cibitoke, ont été touchés par des incendies au cours des derniers mois. L’étendue précise des pertes subies par la Galerie Ndayizamba et la Galerie Le Parisien demeure à évaluer. Les commerçants expriment leur inquiétude face à une possible crise économique significative et sollicitent des actions urgentes afin de faciliter la reprise de leurs activités.

III.2. DROIT A L’EDUCATION

Des abandons scolaires se sont accentués en commune Muramvya, Province Gitega.

Au cours de cette année scolaire 2025-2026, le nombre d’abandons scolaires en commune de Muramvya est très alarmant. Les classes du fondamental sont les plus touchées.

Selon le chef de Département communal de l’Education à Muramvya, Mr Habonimana Remy, les principales causes sont : la pauvreté, les grossesses non désirées, la maladie, les

déménagements familiaux, le mariage précoce et autres.
D’après un sondage effectué auprès de la population, la pauvreté serait la cause principale de ces abandons.
Ainsi, les cas d’abandons par zone, par niveau et par catégorie sont :

⇒ NIVEAU FONDAMENTAL

ZONE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Bugarama	92	44	136
Bukeye	88	64	152
Kibumbu	74	68	142
Mbuye	64	72	136
Muramvya	113	88	201
Nyarucamo	68	76	144
Shombo	48	70	118
Total	547	482	1029

⇒ NIVEAU POST-FONDAMENTAL

ZONE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Bugarama	86	36	124
Bukeye	82	62	144
Kibumbu	72	64	136
Mbuye	68	60	128
Muramvya	123	92	215
Nyarucamo	54	68	122
Shombo	44	52	96
Total	529	434	963

Abandons scolaires inquiétants en commune Cankuzo, province Buhumuza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 août 2026 indique qu’en commune Cankuzo, province Buhumuza, un effectif de 2880 enfants (fondamental + post fondamental) ont abandonné l’école, pour cette année scolaire écoulée 2025-2026. C’est

III.2. DROIT A L'ÉDUCATION (Suite de la page 13)

la première fois qu'un tel nombre d'abandons scolaires est observé et c'est effrayant. Selon des témoins de la localité, même des enfants des enseignants, des directeurs, des commerçants et autres familles plus ou moins aisées ont abandonné l'école. Selon les mêmes

témoins, ce n'est plus donc question de pauvreté seulement, de recherche d'emploi et autres causes, il s'agit du dégoût du système éducatif actuel et non accès à l'emploi pour ceux qui reçoivent des diplômes.

IV. DROITS CATÉGORIELS.

IV. 1. DROITS DE L'ENFANT

Un nouveau-né tué en commune Karusi, province Gitega

En date du 20 Août 2026, vers 19 heures, sur la sous colline Gasave, colline Ruvumu, zone Buhiga, commune Karusi, province Gitega, UWIMANA Aline, âgée de 19 ans, a été arrêté par le chef de colline et a été conduite au cachot de la police de la zone Buhiga où elle est emprisonnée après avoir mise au monde un enfant de sexe masculin en date du 18 Août 2026 et l'a jetté dans une toilette de 12 mètres de profondeur après l'avoir étranglé. Selon des témoins de la localité, cette toilette se trouve

derrière un hangar agricole de cette colline et la présumée auteure dit qu'il y a une femme voisine, NIYOGISENGA Consolate qui l'a menti lui disant que l'auteur de sa grossesse n'acceptera pas l'enfant et lui a donné un médicament traditionnel. Les deux femmes sont incarcérées ensemble et la dépouille mortelle de l'enfant a été retirée de la toilette en date du 22 août 2026 puis enterrée au cimetière de ladite colline par l'administration locale en présence de la police.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé dans une toilette en commune Bururi, province Burunga.

En date du 19 Août 2026, sur la colline Gitwaro, zone Binyuro à vyanda, commune Bururi, province Burunga, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une toilette au domicile d'un certain Ndayishimiye dans la localité de Mwura-Bukanda.

Selon des témoins de la localité, alertés par l'administration locale, un officier de police judiciaire (OPJ) et deux agents de la police nationale se sont rendus sur les lieux et ont procédé à la récupération du corps. Selon les mêmes témoins présentes sur place, le bébé a

été tué en date du 17 août 2026 juste après l'accouchement et abandonné dans les toilettes. La principale suspecte est une jeune femme célibataire prénommée Cynthia Niyogushima, âgée de 21 ans, fille de Ndayishimiye et Emilienne Emerusabe.

Depuis le 19 août 2026, Cynthia Niyogushima est détenue au cachot de la police en zone Binyuro pour raisons d'enquêtes selon la police. Interrogée, la jeune fille affirme avoir accouché d'un bébé qui était déjà mort, rejetant ainsi les accusations d'infanticide.

Avortement volontaire en commune Karusi, province Gitega

En date du 16 août 2026, sur la colline Nyakabugu, zone kibumbwe, commune Karusi, province Gitega, une femme prénommée Joselyne, âgée de plus de 25 ans a avorté volontairement un fœtus de 6 mois et l'a enterré dans la bananeraie. Selon des témoins de la localité, elle a été arrêtée en date du 17 août 2026 par le chef de poste de la zone Kibumbwe averti par un animateur communautaire de la colline. Après l'interrogatoire, elle a accusé son amant du prénommé Philbert, membre du CNDD FDD,

âgé de 48 ans originaire de la colline Nyagoba, zone Bugenyuzi de la même commune et une vieille femme Mathilde, âgée de 60 ans, de la colline Nyagoba zone Bugenyuzi. Alors cette vieille femme a été arrêtée tandis que l'auteur de la grossesse a pris le large. Pour le moment, les deux femmes sont déjà transférées au cachot du commissariat de KARUSI. Le motif avancé par cette femme est qu'ils voulaient tromper son mari qui est parti il y a une année en Ouganda à la recherche du travail.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi de:

1. Diligenter systématiquement des enquêtes judiciaires transparentes lors de la découverte de corps sans vie
2. Garantir aux familles des victimes le droit de porter plainte et d'accéder aux conclusions des rapports d'autopsie avant toute inhumation.
3. Enquêter sur les phénomènes des corps sans vie retrouvés dans les différentes localités du pays et sans aucune action n'est entreprise par le gouvernement,
4. Prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
5. Enquêter et punir sévèrement les violences faites aux mineurs qui sont devenues une monnaie courante au Burundi au regard des chefs administratifs à la base et autres militants du parti présidentiel.
6. Prendre des mesures conséquentes pour la sécurité des marchés et d'autres biens d'intérêts communs et individuels.



Uwo uri wese ubahirizwa